



## Municipalité de Saint-Gilbert

**RÈGLEMENT U-05-2023, RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO U-08-2014 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE AGROFORESTIÈRE Af/b-1 À MÊME LA ZONE AGROFORESTIÈRE Af/c-1**

# Avis public

Le conseil municipal de Saint-Gilbert a adopté, à sa séance ordinaire, tenue le 3 avril 2023, le premier projet du règlement suivant : Règlement U-05-2023, Règlement de zonage numéro U-08-2014 afin d'agrandir la zone agroforestière af/b-1 à même la zone agroforestière af/c-1.



Une assemblée publique de consultation, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, se tiendra le lundi 1<sup>er</sup> mai 2023, à compter de 20h, dans la salle du conseil de la municipalité située au 110 rue Principale, Saint-Gilbert, Québec G0A 3T0.

Au cours de cette assemblée publique, le maire donnera des explications sur le projet de règlement U-05-2023 ainsi que les conséquences de son adoption et il entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Toute personne désirant prendre connaissance du projet de ce règlement peut le faire pendant les heures d'ouverture les mercredi et jeudi de 10h à 12h et 13h à 15h.

Donné à Saint-Gilbert ce 20 avril 2023.

\_\_\_\_\_  
*Christian Fontaine,*  
Directeur général et greffier-trésorier

### Certificat de publication

*Je, soussigné Christian Fontaine, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Gilbert certifie par la présente que j'ai affichée le présent avis public 20 avril 2023 au bureau municipal et publié celui-ci sur le site web de la municipalité et dans le journal Le Gilbertain publié le 20 avril 2023.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 20 avril 2023.*

\_\_\_\_\_  
*Christian Fontaine, Directeur général et greffier-trésorier*